



**Conseil d'Administration du samedi 9 mars 2024
à Mazières en Gâtine, dès 9h
Salle de la mairie**

Présents : Benoist Michel (Bressuire)- Bailly Christian- Mudet Dominique (L'Absie) – Raylet Jean (Mellois) – Gonnord Laurent (Prahecq) – Baudoin Jean Marie (Niort) – Henry Serge – (Champdeniers) – Vouhé Annette – (Coulonges sur L'Autize) – Pacaud Serge – Clisson Fabrice (Mazières en Gâtine) – Dufour Jacques (Parthenay) – Cateau Marinette – Billaudeau James Thomas Chantal (La Crèche) - Bertin Yannick (Pamproux) – Teytaud Geneviève (St Maixent) – Landreau Roger (Argentonny) - Billaudeau James (La Crèche) – Paulus Jean Marie (Bouillé-Loretz) – Duveau Jacqueline (St Varent) – Pichot Geneviève (Thouars)

Excusés D'Araujo Olivier (Marais) Procuration au président – Guérin Valérie

Ordre du jour :

Procuration d'Olivier d'Araujo à Michel Benoist

1 – Approbation du procès - verbal du samedi 20 janvier 2024 : pour à l'unanimité des présents
2 – CDEN. Boycotte du CDEN du 14 mars prochain ; Courrier aux élus, courriers aux parents, déclaration commune avant l'ouverture du CDEN Les syndicats, la FCPE et notre UNION sont signataires des «3 documents

3 – Le point sur le concours « Aventure citoyenne »,

Deux classes de l'école Ernest Pérochon de Cerizay sont inscrites.

Une fiche d'inscription pourrait être ajoutée à notre site pour simplification.

4 – Trésorerie : le 22 mars réunion avec les trésoriers et les vérificateurs aux comptes à Bressuire ;

Paiement des cotisations à l'AG de l'Absie fournir le ou les chèques avec la liste des adhérents, seront signées aussi les déclarations pour les impôts à fournir en deux exemplaires un qui sera gardé par les trésoriers et l'autre qui vous sera remis à conserver pour si vous avez une vérification du service des impôts.

Trésorerie délégation : vos statuts doivent être ceux d'une association délégation (en pièce jointe un exemple à envoyer à la préfecture par le net voici le lien : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Demarches/Associations#!/Associations/page/N0>) ou alors vous pouvez fermer le compte et verser le reliquat à l'union.

5 – Fédération : affiliation fédérale ? : débat et vote, après un débat ouvert et très riche et un vote à bulletin secret, il a été décidé que l'Union des Deux-Sèvres resterait adhérente à la Fédération. Sur les 17 votes autorisés, 10 favorables au maintien dans la Fédération et 7 pour la quitter.

Congrès de Montpellier du vendredi 31 mai au dimanche 2 mai : inscription, candidature

Le président y sera présent en visioconférence et se déclare candidat aux élections des membres du CA.

Il est décidé de préparer ensemble la déclaration qu'il fera au Congrès. En pièce jointe les trois propositions, c'est une déclaration orale comme à chaque congrès.

6– dates des CA et AG année scolaire 2024/2025 : CA : samedi 22 juin 2024, samedi 21 septembre 2024, samedi 25 janvier 2025. Ensuite nous serons sur la période des renouvellements, les documents seront fournis par l'administration. Nous pourrions alors fixer l'AG 2025

7– Préparation de l'AG le 4 mai 2024 à l'Absie, La salle est réservée ainsi que le restaurant. En pièce jointe l'article de la presse sur la journée de préparation. Merci aux collègues de la délégation de l'Absie pour leur investissement.

8 – Questions diverses

- Demande de subvention FDVA : elle a été envoyée en temps et en heure et un reçu nous est bien parvenu
- Adhésion au Crrl de Thouars : 30€. Le versement a été effectué par virement par les trésoriers.
- Un nouveau courrier a été envoyé le 5 mars dernier à SÉBASTIEN GOUDEAU, directeur du site de Niort de l'INSPE de Poitiers, pour une intervention auprès des futurs enseignants.

Le Président précise : « Ce lundi 11 mars, je l'ai eu au téléphone et nous avons convenu que nous pourrions intervenir à l'INSPE à la rentrée scolaire le même jour que la MGEN et la MAIF » Nous en reparlerons à l'AG et/ou au CA de juin

- Résultats de l'enquête sur le port de l'uniforme à l'école : 64% des départements ont participé. 89.48% sont contre, 8.77% sont pour, 1.75% sans opinion
- Liste des DDEN en Deux-Sèvres : 76 non enseignants sur 144
- La nouvelle directrice de « Canopé » Centre de formations, (ex CDDP) propose à l'ensemble des DDEN du département, une visite de ses locaux. Il faudra donc affiner les conditions de cette

rencontre nombre de participants, date, modalités diverses. Annette Vouhé est chargée des démarches.

- Visites des écoles : lecture du compte-rendu visite de Chavagné où Madame la Maire a été désagréable avec les DDEN. Rappel des règles Article D241-34 : « La visite de l'école est de la responsabilité du DDEN affecté à l'école. Il est conseillé qu'elle soit effectuée par deux DDEN. Elle peut avoir lieu pendant la classe aux heures éventuelles de décharge de la directrice ou du directeur. Un membre de la municipalité y est invité. Les DDEN sont maîtres de la visite et ne doivent se laisser limiter, ni les locaux visités, ni le temps consacré, ni les sujets abordés (situation matérielle de l'école, sécurité de l'élève, fonctionnement de l'école, tout ce qui relève de leurs missions définies par le code de l'éducation.). La visite porte notamment sur l'état des locaux, la sécurité, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, sur l'hygiène, la fréquentation scolaire. La fonction des délégués s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire, notamment aux centres de loisirs, aux transports, aux restaurants, aux bibliothèques et aux caisses des écoles. Le délégué départemental de l'éducation nationale ne formule pas d'appréciation sur les méthodes ni sur l'organisation pédagogique de l'école. Les exercices de la classe peuvent continuer en sa présence. Les travaux des élèves peuvent lui être présentés. Le délégué exerce une mission d'incitation et de coordination et veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité. »
- Tableau des seuils d'ouverture et de fermeture pour les Deux-Sèvres. Attention les enfants de 2 ans ne sont pas comptabilisés dans les effectifs. Le joindre au procès-verbal
- **Éducation : le retour inquiétant du New Public Management**
- Le New Public Management est une doctrine de régulation des services publics qui consiste à appliquer les principes de gestion des entreprises privées au secteur public. Face au constat d'une bureaucratie sclérosante, le New Public Management propose de supprimer la lourdeur des normes écrites de fonctionnement en les remplaçant par des indicateurs chiffrés de mesure de l'activité. L'idée générale est d'introduire une rationalisation par le calcul des coûts, ce qui est la logique d'une entreprise privée pour maximiser son profit. Dans les faits, le New Public Management est un puissant levier de démantèlement du service public puisqu'il ne s'agit plus de s'interroger sur ce qu'il apporte aux usagers mais de pointer ce qu'il coûte à la société.
- La ministre de l'Éducation Nationale Mme Belloubet ne voit aucun problème à recruter en 30 minutes des candidats hors concours, sans formation ni diplômes requis car, après tout, il y a bien, aussi, de mauvais journalistes ! Elle parle pourtant de "choc des savoirs" ! Ce sont des contractuels. Ils n'ont ni formation ni concours. Mais ils sont recrutés en speed dating pour faire du dumping social. Mort de la profession ou juste un enterrement de première classe pour l'école publique. Mépris et misère intellectuelle ! Enfants de pauvres, prenez ce qu'on vous donne. 16 millions d'euros pour un livre et une pièce de deux euros, Paris 2024 ce livret des JO distribué aux élèves n'est-ce pas un « pur scandale » de 16 millions d'euros, c'est ce qu'a dépensé le gouvernement dans une opération de communication à destination des élèves du CP au CM2. Dès le 19 février, des directions d'écoles élémentaires ont vu arriver des cartons pleins de « kits pédagogiques sur les Jeux olympiques ». Dans ce kit, une pièce de deux euros, une pièce commémorative de la Monnaie de Paris. Si toutes les écoles n'ont pas encore été destinataires de cet envoi, elles le seront d'ici le mois de juin, assure le ministère. Et en même temps, « la baisse des prévisions de croissance amène le gouvernement à retirer près de 700 millions d'euros à l'éducation et plus de 900 millions à l'enseignement supérieur et à la recherche. Des coupes aux conséquences dévastatrices.
- Pas d'AESH ni de classes spéciales pour les autistes, mais on fait des classes pour les élèves "radicalisés".
- Aucun volontaire pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union des D.D.E.N. de la Vienne qui se tiendra **Mercredi 20 mars 2024 à Saint-Germain 86310 Salle Polyvalente (Espace Abel Demay) Route de Béthines.**

Le président Michel Benoist

Le secrétaire Serge Pacaud

